

Dénomination du produit: **Global Climate and Environment Equity Fund**Identifiant d'entité juridique **213800IA6FFNPXL5L927****Objectif d'investissement durable****Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?**●● **Oui**●● **Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 68,06%**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: 28,98%**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?**

Le Fonds vise à fournir une croissance à long terme en investissant dans des entreprises cotées du monde entier, qui développent ou utilisent des produits et services conçus pour maximiser l'utilisation efficace des ressources, soutenir la transition vers une économie bas carbone et affronter les défis environnementaux au sens large.

Le Fonds « abrdn Climate and Environment Global Equity Fund » investit dans des entreprises qui apportent une contribution positive aux défis climatiques et environnementaux, conformément à au moins un des cinq piliers de construction du portefeuille. Ils veillent à ce que le portefeuille s'attaque aux principaux domaines d'émissions de gaz à effet de serre, tels qu'identifiés par le WRI. Le Fonds vise à tirer parti de cette dynamique structurelle à long terme en investissant dans des entreprises qui apportent des solutions et jouent un rôle moteur dans la résolution de ces problèmes.

Exposition du Fonds à ces piliers thématiques au 30 septembre 2023 :

- Approvisionnement et énergie : 23,39 %
- Méthodes de construction : 23,96 %
- Modes de transport : 13,01 %
- Modes de fabrication et de consommation : 19,15 %
- Mode de fonctionnement des entreprises : 17,80 %

	Solutions				Leadership
ASI Pillars	1 How we source & power Environmental solutions in power generation and sourcing of key resources	2 How we build Sustainable urbanisation and infrastructure	3 How we transport Sustainable and efficient transportation	4 How we make and use Environmental solutions in the life cycle of a product or service	5 How companies operate Companies leading the drive for environmental efficiency in their peer group
Key Themes	Clean energy Renewables tech Power grid efficiency Sustainable Ag Water management	Sustainable infrastructure Green buildings Energy efficiency Smart building tech	Sustainable transport systems Fuel efficiency EV & AV Emissions tech	Industrial efficiency Specialist materials Circular economy Environmental services	Leading operational strategies to reduce emissions, waste or resource use

The pillars and associated themes are structured to reflect the areas where a positive impact can be made on the climate and environment

Pillar	Contribution to GHG Emissions		ASI Reasoning
	Direct	Indirect	
How we source and power			Accounting for the majority of GHG emissions, companies developing products and services that support the delivery of sustainable resources & clean energy are key to our transition to a low carbon economy.
How we build			The number of people living in towns and cities will double to c. 7bn by 2050, building sustainable infrastructure incorporating efficient technologies will be key to mitigate the pressures of urbanisation.
How we transport			Consuming over 60% of global oil supply, the way we transport needs to change. Sustainable transport systems, alternative fuels, fuel efficiency and emissions technologies will be key to support this transition.
How we make and use			As things stand, by 2050 the ocean will contain more plastic than fish. ¹ Transforming the way we design, produce and recycle goods and services will be imperative to improve efficiency from both an environmental and financial perspective.
How companies operate			If society and the economy are to successfully navigate the environmental challenges we face, we must ultimately go beyond the key areas encompassed above and reach into every corner of the economy. Supporting environmental efficiency across all industries will set the tone for positive, tangible change.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Cette approche identifie les entreprises qui apportent un changement positif par le biais des produits et services qu'ils fournissent dans les domaines de l'économie qui ont une influence directe sur l'environnement et les émissions, et identifie également les entreprises ayant un impact positif par le biais de performances d'exploitation de pointe en ce qui concerne les émissions, l'efficacité des ressources ou la réduction des déchets comparé à leurs pairs.

Le Fonds vise également une exclusion minimale de 20 % de la couverture de recherche active de l'équipe d'investissement en actions et a atteint cet objectif au cours de la période prise en considération.

Le Fonds a atteint une intensité carbone de 88,5 % par rapport à l'indice de référence. Le Fonds investit dans des entreprises qui proposent des solutions permettant de réduire les émissions et de préserver les ressources.

	Weighted Average Carbon Intensity (WACI) in tonnes of CO2e / million USD revenue				
	Scope 1 & 2	Scope 1	Scope 2	Scope 3 Upstream	Scope 3 Downstream
Portfolio	126.10	91.55	34.55	238.61	1463.33
Benchmark	142.52	112.68	29.83	107.31	551.46
Relative carbon intensity %	88.48	81.25	115.81	222.36	265.36

Les entreprises classées parmi les leaders en matière de climat et d'environnement doivent également avoir des ambitions en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Toutes les positions ont satisfait à cette exigence, soit 17 % du portefeuille.

Nous confirmons également que, pendant la période examinée, des exclusions binaires sont appliquées afin d'exclure les domaines d'investissement spécifiques relatifs au Pacte mondial des Nations unies, aux armes prohibées, à la fabrication de produits du tabac et au charbon en tant que source d'énergie thermique. Ces critères de sélection s'appliquent de manière contraignante et tous les titres dans le Fonds répondent aux critères convenus.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

S/o

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?**

Tel qu'exigé par le règlement délégué du SFDR, l'investissement ne cause aucun dommage significatif (exigence « DNSH », ou « Do No Significant Harm ») à aucun des objectifs d'investissement durable.

Nous avons créé un processus en 3 étapes pour assurer la prise en compte de l'exigence DNSH :

i. Exclusions sectorielles

Nous avons identifié un certain nombre de secteurs qui sont automatiquement exclus d'un investissement durable car ils sont considérés comme étant une cause de dommages significatifs. Ils incluent, sans s'y limiter : (1) défense, (2) charbon, (3) exploration pétrolière et gazière et activités associées, (4) tabac, (5) jeux de hasard et (6) alcool.

ii. Test binaire DNSH

Le test DNSH est un test binaire à résultat unique (échec/réussite) qui indique si l'entreprise remplit ou non les critères de l'Article 2 (17) « ne pas causer de dommages significatifs » du règlement SFDR.

La réussite à ce test en vertu de la méthodologie d'abrdn indique que l'entreprise n'a aucun lien avec les armes controversées, que moins de 1 % de son revenu est issu du charbon thermique, moins de 5 % de son revenu est issu des activités relatives au tabac, n'est pas productrice de tabac et n'a aucune controverse rouge/grave en matière d'ESG. Si l'entreprise échoue à ce test, on ne peut pas la considérer comme un investissement durable. Notre approche est alignée aux PAI du SFDR inclus dans les tableaux 1, 2 et 3 du règlement délégué du SFDR et se base sur des sources de données externe et les informations internes d'abrdn.

iii. Indicateur d'importance DNSH

En recourant à un certain nombre de filtres et indicateurs supplémentaires, nous considérons les indicateurs PAI supplémentaires du SFDR tels que définir par le règlement délégué du SFDR afin d'identifier les domaines à améliorer ou les sujets d'inquiétude future potentielle. Ces indicateurs ne sont pas considérés comme ayant une incidence négative importante. Par conséquent, une société dont les signaux de matérialité « DNSH » sont actifs

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

peut tout de même être considérée comme un investissement durable. L'objectif d'abrDN est d'améliorer ses activités d'engagement pour se concentrer sur ces domaines et d'obtenir de meilleurs résultats en résolvant le problème. Ces indicateurs ne sont pas considérés comme étant une cause de dommages significatifs ; par conséquent, une entreprise avec des indicateurs d'importance DNSH peuvent encore être considérés comme un investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Prise en compte des principales incidences négatives

Le Fonds prend en compte les PAI suivants dans son processus d'investissement, ce qui signifie qu'il y a un suivi avant et après la négociation et que chaque investissement est évalué en fonction de ces facteurs afin de déterminer s'il est approprié pour le Fonds.

- PAI 1 : émissions de GES (niveaux 1 et 2)
- PAI 10 : violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- PAI 14 : exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Surveillance des impacts négatifs

Avant l'investissement, abrDN applique un certain nombre de normes et de filtres basés sur l'activité en lien avec les PAI ci-dessus, y compris :

- Pacte mondial des Nations unies : Le Fonds utilise des filtres normatifs et des filtres de controverse pour exclure les entreprises susceptibles d'enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les entités publiques des pays qui enfreignent les normes.
- Armes controversées : Le Fonds exclut les entreprises qui réalisent des activités commerciales en lien avec des armes controversées (munitions à fragmentation, mines antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, fragments indétectables, dispositifs incendiaires, munitions à l'uranium appauvri ou lasers aveuglants).
- Extraction de charbon thermique : Le Fonds exclut les entreprises exposées au secteur des énergies fossiles en fonction de la part du chiffre d'affaires réalisé dans l'extraction de charbon thermique.

abrDN applique un ensemble d'exclusions spécifique au fonds. Pour obtenir plus de détails sur ces exclusions et le processus global, veuillez consulter l'approche d'investissement, qui est publiée dans la section « Fund Centre » sur le site www.abrDN.com.

Après l'investissement, les indicateurs PAI ci-dessus sont contrôlés de la manière suivante :

- L'intensité en carbone et les émissions de GES de l'entreprise sont contrôlées via nos outils climatiques et notre analyse des risques.
- L'univers d'investissement est régulièrement analysé afin de détecter les entreprises susceptibles d'enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Après l'investissement, nous entreprenons également les activités suivantes en ce qui concerne les PAI supplémentaires :

- En fonction de la disponibilité, de la qualité et de la pertinence des données par rapport aux investissements, nous réfléchissons à la prise en compte d'indicateurs PAI supplémentaires au cas par cas.

- abrdn contrôle les indicateurs PAI via un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG en se fondant sur un score interne exclusif et des données de tiers.

- Les indicateurs de gouvernance sont contrôlés à travers nos scores de gouvernance et notre cadre de risque exclusifs, ce qui comprend la prise en considération des structures de gestion saines et de la rémunération.

Atténuation des incidences négatives

- Les indicateurs PAI non admissibles d'après les critères de pré-investissement définis sont exclus de l'univers d'investissement et ne peuvent pas être détenus par le Fonds.

- Les indicateurs PAI contrôlés après l'investissement qui échouent à un test binaire spécifique ou qui sont considérés comme supérieurs à la normale sont signalés et peuvent être retenus pour l'engagement de la société. Nous utilisons ces incidences négatives comme outil d'engagement, par exemple, si une politique qui pourrait être bénéfique n'existe pas encore, abrdn peut collaborer avec l'émetteur ou la société pour la développer, ou, lorsque les émissions de carbone sont jugées élevées, abrdn peut participer à la détermination d'un objectif et d'un plan de réduction à long terme.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Oui, tous les investissements durables sont alignés sur les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le non-respect ou les violations de ces normes internationales sont signalés par une controverse basée sur les événements et sont référencés dans le processus d'investissement. L'investissement ne peut dès lors pas être considéré comme durable.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

(1) Émissions de GES de niveaux 1 et 2 et empreinte carbone : nous contrôlons l'indice de référence carbone et vérifions que, pendant la période examinée, le portefeuille a enregistré des performances supérieures à l'indice de référence et conformes à notre engagement général.

(2) Exclusions : nous confirmons qu'un filtrage a été effectué au cours de la période examinée conformément à nos documents d'approche.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
- - 30/09/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrials	5,48	United States of America
TETRA TECH INC	Industrials	5,30	United States of America
ANALOG DEVICES INC	Information Technology	4,35	United States of America
NOVO NORDISK A/S-B	Health Care	4,24	Denmark
MICROSOFT CORP	Information Technology	4,18	United States of America
SSE PLC	Utilities	3,89	United Kingdom
CROWN HOLDINGS INC	Materials	3,72	United States of America
DEERE & CO	Industrials	3,71	United States of America
GRAPHIC PACKAGING HOLDING CO	Materials	3,63	United States of America
ORSTED A/S	Utilities	3,54	Denmark
WASTE MANAGEMENT INC	Industrials	3,52	United States of America
AstraZeneca PLC	Consumer Non-cyclical	3,37	United Kingdom
AMERICAN WATER WORKS CO INC	Utilities	3,19	United States of America
TRANE TECHNOLOGIES PLC	Industrials	2,96	United States of America
AMERESCO INC-CL A	Industrials	2,92	United States of America

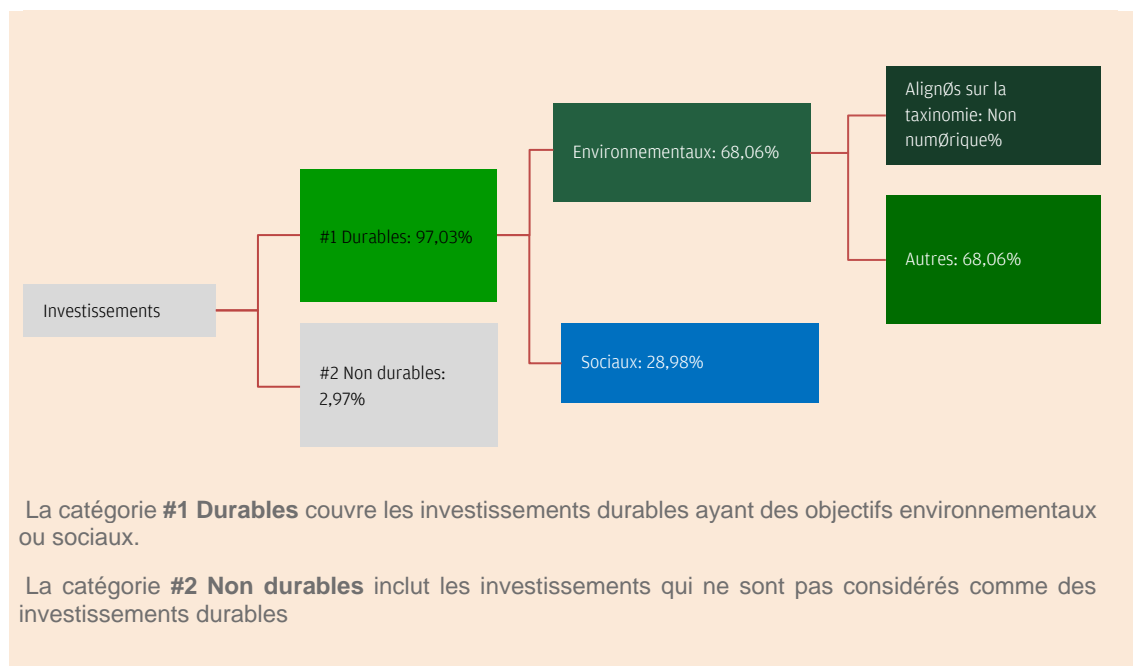


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs?

Le Fonds s'est engagé à détenir un minimum de 75 % d'investissements durables, dont au moins 20 % dans des actifs qui ont un objectif environnemental et 5 % dans des actifs qui ont des objectifs sociaux. Le Fonds investit un maximum de 25 % de ses actifs dans la catégorie « Non durable », qui comprend principalement des liquidités, des instruments du marché monétaire et des instruments dérivés.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur		% d'actifs
Industrials	Capital Goods	25,54
Materials	Materials	19,41
Utilities	Utilities	13,23
Information Technology	Software & Services	11,66
Industrials	Commercial & Professional Services	8,51
Information Technology	Semiconductors & Semiconductor Equipment	4,63
Health Care	Pharmaceuticals Biotechnology & Life Sciences	3,63
Consumer Staples	Household & Personal Products	3,31
Consumer Staples	Food Beverage & Tobacco	2,87
Information Technology	Technology Hardware & Equipment	2,36

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le Fonds détient 0 % d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Cette évaluation n'a pas fait l'objet d'un examen externe.

Ces investissements durables ne seront pas alignés sur la taxinomie de l'UE, car l'objectif environnemental n'est pas associé à des normes techniques de comparaison et l'alignement n'est pas étayé par des données pertinentes.

Oui

Dans le gaz fossile

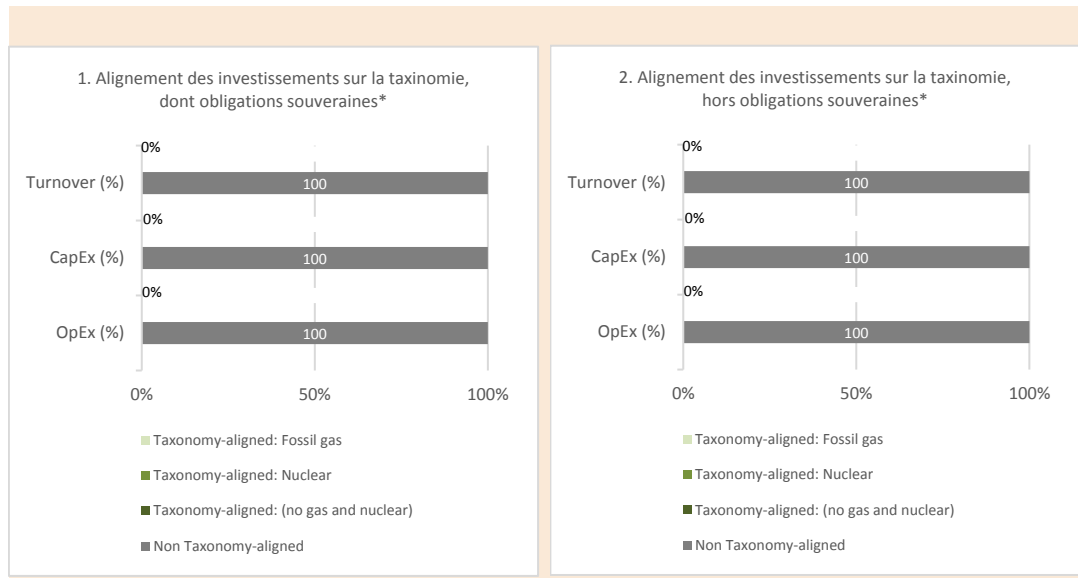
Dans l'Ønergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple; - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



Ce graphique représente % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Le Fonds détient 0 % d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

S/o

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 22/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 68,05 % des actifs à la date de fin d'année et est représentative de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables ayant un objectif social est de 28,97 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Le Fonds a investi 2,96 % des actifs dans la catégorie « Non durable ». Les investissements inclus sont les liquidités, les instruments du marché monétaire et parfois aussi les instruments dérivés. L'objectif de ces actifs est de remplir des exigences de liquidité, des objectifs de rendement ou de gérer les risques et il est possible qu'ils ne contribuent pas aux aspects environnementaux ou sociaux du Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Engagement :

Pour ce Fonds, les priorités en matière d'engagement comprendront des engagements visant à encourager les entreprises à améliorer la divulgation d'informations sur le climat. Nous travaillerons avec les entreprises pour mieux comprendre leur processus d'allocation de capital aux domaines de sous-investissement mis en évidence par les ODD de l'ONU. Nous chercherons à encourager une meilleure divulgation de ce processus d'allocation de capital et de la mesure de la contribution positive.

Voici quelques exemples au cours de l'année :

- Ameresco : Nous avons écrit à Ameresco pour faire part de notre intention de voter contre toute entreprise dont le conseil d'administration manque de diversité ethnique. La société n'a pas nommé de nouveaux membres et demande de l'aide pour atteindre cet objectif. Nous avons également fait part de nos préoccupations quant à la présence d'un actionnaire majoritaire dans la société, mais la société estime que cette participation importante est conforme à l'intérêt du marché public. Nous avons également exprimé des préoccupations au sujet de la durée mandat du directeur principal et de deux autres directeurs, mais la société ne juge pas nécessaire d'apporter des changements, considérant que leurs contributions sont précieuses. Elle a établi un plan pour aligner ses objectifs de réduction des émissions de carbone sur la SBTi d'ici à 2025 et s'efforce de rassembler dès à présent toutes les informations et données à cet effet. Lors de conversations précédentes, elle a noté qu'elle avait signé un engagement SEIA lui imposant d'éviter le recours au travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement solaire. Cela lui a permis d'obtenir le WRO sur les importations d'énergie solaire aux États-Unis, car elle a pu fournir des documents. Elle travaille actuellement sur un nouveau libellé à inclure dans les MSA indiquant ses attentes et sa position de tolérance zéro à l'égard du recours au travail forcé et à l'esclavage à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement.

- SSE : Nous avons rencontré le président du conseil d'administration de SSE, John Manzoni, et la directrice du développement durable, Rachel McEwen. Les opportunités de croissance de SSE se sont considérablement accélérées compte tenu des besoins d'investissement dans les installations de traitement et d'élimination, la décarbonisation thermique et le développement des infrastructures renouvelables. Au vu de sa réputation, SSE n'a aucun problème à attirer des talents. Au niveau de la direction, la succession du directeur financier a été assurée au moyen d'un processus soigneusement contrôlé. Le conseil d'administration compte également de nouvelles compétences et présente davantage de diversité. La nécessité d'acquérir des connaissances technologiques à ce niveau (CCUS, H2, éolien flottant) est notée. L'entreprise est manifestement consciente des besoins et des limites technologiques, ainsi que de leur impact sur les réseaux et les énergies renouvelables, la croissance et les rendements. La réglementation a changé pour permettre plus d'investissements dans les réseaux. L'entreprise se penche sur la nécessité d'un changement à la fois dans la production thermique (CCUS) et dans les énergies renouvelables (enchères) pour faciliter les plans de réduction des émissions.

- Waste Management : Nous avons rencontré Waste Management et avons conclu que l'entreprise reste à l'avant-garde de la transition de l'industrie américaine du traitement des déchets vers une base plus durable grâce à des possibilités accrues de recyclage et à la production de carburant renouvelable. En raison de la nature de ses opérations, l'empreinte carbone de Waste Management est importante. L'entreprise a cependant permis à ses clients d'éviter 3 fois plus d'émissions qui auraient été générées par leurs opérations, et cherche à atteindre 4 fois plus d'émissions évitées. Elle continue d'améliorer l'efficacité de ses opérations. 74 % de son parc de véhicules circule déjà au gaz naturel comprimé, et elle souhaite porter ce chiffre à 90 % dans les prochains mois. .

Gouvernance en matière de climat et d'environnement

L'Impact Management Group est l'organe de gouvernance chargé de définir l'« impact positif » et l'alignement sur les objectifs climatiques. Il supervise également l'univers Climat et environnement. L'équipe d'Impact Management Group :

- Elizabeth Meyer, gérante de portefeuilles responsables senior
- Ann Meoni, gérante de portefeuilles responsables senior

- Nick Gaskell, gérant de portefeuilles responsables
- Tony Hood, directeur des investissements
- Blair Couper, gérant de portefeuille
- David Smith, directeur des investissements senior
- Catriona Macnair, directrice des investissements
- Nina Petry, gérante de portefeuille
- Fraser Harle, gérant de portefeuille
- Mubashira Bukhar Khwaja, directrice des investissements
- Daniel Ng, gérant de portefeuille
- Jerry Goh, gérant de portefeuille
- Sarah Norris, responsable des actions ESG
- Dominic Byrne, responsable adjoint des actions internationales
- Tzouliana Leventi, analyste ESG

Les membres de ce groupe rédigent des études d'impact spécifiques à l'entreprise et débattent des intérêts de l'inclusion d'une entreprise dans l'univers. En analysant les besoins non satisfaits, l'ampleur, l'intentionnalité et la mesurabilité, l'Impact Management Group évalue l'alignement d'une entreprise sur les objectifs climatiques et environnementaux du Fonds.

Nous prenons en compte l'importance de tout facteur externe potentiellement négative liée aux activités ou aux pratiques de gestion de l'entreprise. Les entreprises exposées de façon importante à des activités en opposition directe à l'un des ODD et qui n'ont pas fait de déclaration explicite de désinvestissement sont exclues dès lors que ces activités représentent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires ou de leurs bénéfices. Par exemple, les entreprises du secteur de l'alimentation et des boissons qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires en vendant des produits à forte teneur en sucre ou en acides gras trans sont exclues. De même, les entreprises concernées par la stratégie ne doivent pas avoir fait l'objet de controverses ESG importantes qui, de l'avis de l'analyste ou du groupe de gouvernance des ODD, compromettent l'alignement de l'entreprise sur les objectifs de développement durable des Nations unies ou vont directement à l'encontre de ces objectifs.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Sans objet